REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4748

Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public (salle de l'Orangerie du parc de la Tête d'Or) pour l'organisation d'expositions

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur: M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE: 31 MAI 2019

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES:

2019/4748 - APPROBATION DE SIX CONVENTIONS D'OCCUPATION GRATUITE ET TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (SALLE DE L'ORANGERIE DU PARC DE LA TETE D'OR) POUR L'ORGANISATION D'EXPOSITIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Orangerie du parc de la Tête d'Or est utilisée par la Direction des espaces verts pour l'hivernage des plantes.

En dehors de cette période hivernale (du 15 octobre au 15 avril), la Délégation à la culture propose, en collaboration avec la Direction des espaces verts, de soutenir la diffusion des arts plastiques, avec la mise à disposition gratuite de la salle de l'Orangerie.

Pour rappel, le jardin botanique organise dans ce même lieu du 7 avril au 11 juillet 2019 une exposition sur l'explorateur Pierre Poivre.

Aussi, la programmation 2019 des expositions artistiques est le suivant :

- <u>Jeunesse de l'Art</u> du 12 au 29 juillet, exposition organisée par le Centre pour l'UNESCO Louis François.
- <u>« Je » de Valérie Chauve</u> du 30 juillet au 12 août, exposition organisée par l'association Evénement vôtre!
- <u>Les Gens de l'Image</u> du 13 août au 2 septembre, exposition organisée par l'association Les Gens de l'Image.
- <u>Rétrospective Paul Siché</u> du 3 au 23 septembre, exposition organisée par l'association Urb'Art.
- <u>8^{ème} Biennale Hors Normes</u> du 24 septembre au 7 octobre, exposition organisée par l'association La sauce singulière.
- <u>« Les restes du monde » de Julien Adelaere</u> du 8 au 15 octobre, exposition organisée par l'association l'Hospitalité d'Abraham.

A titre indicatif, la valeur locative annuelle des lieux s'élève à 42 084 €HT.

Compte tenu de l'intérêt de ces manifestations, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle la gratuité de certains de ses espaces, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement à une association lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

En conséquence, il vous est proposé de mettre gratuitement à disposition, de ces associations, la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or pour les périodes indiquées et pour la tenue de leur exposition.

Les conventions prévues définissent les conditions de mise à disposition du lieu, plus particulièrement en termes de durée, d'entretien et d'assurance.

Vu l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu lesdites conventions;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Les conventions, établies entre la Ville de Lyon et le Centre pour l'UNESCO Louis François, l'association Evénement vôtre!, l'association Les Gens de l'Image, l'association Urb'Art, l'association La sauce singulière et l'association L'Hospitalité d'Abraham, relatives à l'occupation temporaire et gratuite de la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER